

Délibération 2026/02/12/07

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de M Thierry DEPOORTERE, Maire, et suite à une convocation du 3 février 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13

Etaient présents : M Thierry **Depoortere**, M Didier **Boiron**, Mme Danièle **Cambier** M Dominique **Dhalluin**, M Régis **Dupont**, Mme Nicole **Lacante**, Mme Céline **Laloyer**, M Ludwig **Lesoin**, Mme Valérie **Vanlaer**, M Michel **Verhaeghe**, M Jérôme **Verriest**, Mme Marine **Verriest**.

Absents excusés : Mme Christine **Cossard** donne pouvoir à M Thierry **Depoortere**.
Mme Aurélie **Royer**.

Objet : Tarif location de la salle communale La Clairière pour l'association Kiwanis

Suite à une demande de la part de l'association Kiwanis, un tarif préférentiel de la location de la salle communale La Clairière pour les manifestations caritatives doit être fixé.

Il est proposé de fixer un coût lié aux frais de fonctionnement tout en restant sensible à la demande et à la solidarité des actions de l'association.

Après étude et délibération de l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide de fixer le tarif comme suit :

- Exposition de peinture du Kiwanis de SECLIN les 11 et 12 avril 2026 : 100 €

Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Thierry DEPOORTERE

